

Faculté de médecine



MEGE2MC Master complémentaire en médecine générale



Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique : Dominique Pestiaux

Contact : Brigitte Zuyderhoff

Tél. 02 764 53 45

E-mail Brigitte.Zuyderhoff@cumg.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : D. Pestiaux

Membres : P. Chevalier, Ph. Heureux, C. Minguet, D. Vanthuyne et Ch. Vanwelde. Un représentant des candidats spécialistes en médecine générale.

Commission de sélection

La commission de sélection est composée des membres de la commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la formation

Le programme du master complémentaire en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant les doctorats pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecine générale.

Conditions d'admission

Avant d'être autorisé à entreprendre la formation spécialisée en médecine générale (MEGE 2MC), le docteur en médecine doit apporter la preuve qu'il a suivi avec assiduité 200 heures de cours agréés (A.M. du 03/05/1999) organisés par un Centre universitaire de médecine générale (CUMG).

De plus, il faut :

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine générale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée d'un an.

L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine générale (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Demande d'admission

Renseignements au secrétariat du 3e cycle du CUMG (Brigitte Zuyderhoff).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La durée totale de la formation spécifique en médecine générale ne peut être inférieure à 3 ans (A.M. du 1/10/2002, Directive européenne 2001/19/CE). La durée de la formation est d'au moins deux années après l'acquisition du diplôme de docteur en médecine. La première année du DES peut être validée en suivant en 4e année d'études du doctorat en médecine l'orientation "médecine générale".

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Faculté de médecine.

Les étudiants diplômés qui ont suivi avec fruit l'orientation "médecine générale" en 4e année d'études du doctorat en médecine obtiennent le crédit de 6 mois de stage dans un service hospitalier agréé et de 6 mois de stage auprès d'un médecin généraliste agréé ou d'un centre de soins primaires agréé.

Les étudiants diplômés qui n'ont pas suivi l'orientation "médecine générale" en 4e année d'études du doctorat en médecine doivent suivre le programme décrit ci-dessous au cours du DES. La durée du stage hospitalier est au minimum de 6 mois et au maximum d'un an pour l'ensemble de la formation.

Les stages en Pays en Voie de Développement sont autorisés et comptabilisés pour le quart de leur durée. Ces stages ne peuvent concerner qu'une année de la formation complémentaire (A.M. du 06/04/1999).

Les stages dans un pays de la Communauté Européenne sont autorisés pour une durée maximale d'un an (A.M. du 06/04/1999).

Contenu du programme

MEGE21MC 1re année d'études

1. Programme pour les étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans l'orientation médecine générale de la 4e année d'études du doctorat en médecine.

Une année de stages à temps plein (hospitalier ou chez le généraliste).

Le stage hospitalier, dans le cadre de cette formation, ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7)

MEGE9301 Stages hospitaliers de médecine générale N.

MEGE9302 Stages de médecine générale chez le généraliste N.

Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :

MEGE3030 Séminaires de pratique accompagnée[40h] Guy Beuken, Cassian Minguet (coord.), Dominique Pestiaux

MEGE3001 A préciser

Formation complémentaire

un cours de spirométrie de base est accessible aux médecins qui le souhaitent :

PNEU3110 Compétence en spirométrie[15h] Giuseppe Liistro

2. Programme pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale après la 4e année d'études du doctorat en médecine.

Une année à temps plein comprenant :

a) Enseignement

Les vendredis du second quadrimestre, journées de retour succédant aux 4 jours de stage de la semaine.

Cours obligatoires

MED2380 Prescriptions médicales[3h+14h] Pierre Chevalier, Cassian Minguet, Dominique Pestiaux (coord.), Daniel Vanthuyne

[partim : 14h]

MEGE2101 Séminaires de médecine générale[22h] Philippe Heureux, Cassian Minguet, Dominique Pestiaux, Daniel Vanthuyne (coord.)

MEGE2000 Parcours de formation et tutorat[20h] N.

MEGE3021 Recherche, littérature médicale et qualité des soins en médecine générale[20h] Dominique Paulus

MEGE3030 Séminaires de pratique accompagnée[40h] Guy Beuken, Cassian Minguet (coord.), Dominique Pestiaux

MEGE3040 Organisation logistique de la médecine générale[16h] Dominique Pestiaux, Charles Vanwelde

MEGE3001 A préciser

MEGE2121 Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale[16h] Daniel Vanthuyne

MEGE2122 Formation aux techniques et aptitudes en médecine générale[16h] Daniel Vanthuyne, Charles Vanwelde (coord.)

MEGE3011 Questions approfondies en médecine générale[20h] Cécile Bolly, Jean Laperche, Dominique Pestiaux (coord.), Michel Vanhalewyn

Cours à option

MEGE2432 Séminaire de sensibilisation à la relation médecin-malade en médecine générale[16h] Dominique Charlier, Philippe Heureux (coord.), Dominique Pestiaux, Christine Reynaert

PEDI2190 Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant[30h] Eddy Bodart, Naima Deggouj, Christiane Demars-Fremault, Jean-Jacques Rombouts, Dominique TENNSTEDT,

DAVID TUERLINCKX (coord.), Demet
Yuksel

Formation complémentaire

un cours de spirométrie de base est accessible aux médecins qui le souhaitent :

PNEU3110 Compétence en spirométrie[15h] Giuseppe Liistro

b) Stages

Les stages ont lieu soit en service clinique hospitalier, soit en médecine générale et/ou dans des centres de soins primaires. Ces stages doivent être réalisés dans des services hospitaliers ou chez des maîtres de stage agréés à cet effet. *Le stage hospitalier, dans le cadre de cette formation, ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7)*

MEGE9301 Stages hospitaliers de médecine générale N.

MEGE9302 Stages de médecine générale chez le généraliste N.

Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :

MEGE3030 Séminaires de pratique accompagnée[40h] Guy Beuken, Cassian Minguet (coord.),
Dominique Pestiaux

MEGE3001 A préciser

MEGE22MC Deuxième année d'études

1. Programme pour les étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans l'orientation médecine générale de la 4e année d'études du doctorat en médecine.

Une année de stages à temps plein (hospitalier ou chez le généraliste). *Le stage hospitalier, dans le cadre de cette formation, ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7)*

MEGE9301 Stages hospitaliers de médecine générale N.

MEGE9302 Stages de médecine générale chez le généraliste N.

Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :

MEGE3030 Séminaires de pratique accompagnée[40h] Guy Beuken, Cassian Minguet (coord.),
Dominique Pestiaux

MEGE3001 A préciser

2. Programme pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale après la 4e année d'études du doctorat en médecine.

Une année de stages à temps plein.

Le stage hospitalier, dans le cadre de cette formation, ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7)

Les étudiants qui débutent leur formation spécifique en médecine générale après la 4e année d'études du doctorat en médecine doivent réaliser une 3ème année de stages en médecine générale à temps plein comprenant les séminaires de pratique accompagnée pour obtenir l'agrément en médecine générale.

MEGE9301 Stages hospitaliers de médecine générale N.

MEGE9302 Stages de médecine générale chez le généraliste N.

Ces différentes périodes de stages comprennent chacune des séminaires d'encadrement :

MEGE3030 Séminaires de pratique accompagnée[40h] Guy Beuken, Cassian Minguet (coord.),
Dominique Pestiaux

MEGE3001 A préciser

Évaluation

Première année

- Présentation des examens pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale et
- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats.

Deuxième année (et troisième année)

- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée
- Evaluation de certification réalisée par le jury du MC avec défense du travail personnel devant un jury interuniversitaire (MEGE3001 Travail de fin d'études).

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'attestation nécessaire pour l'obtention du titre de médecin généraliste agréé n'est obtenue qu'à la fin des 3 années de MC.

Situation du diplôme dans le cursus

Les médecins inscrits au MC en médecine générale obtiennent au terme de leur formation non seulement le *diplôme d'études spécialisées en médecine générale* mais aussi, du Ministère de la santé publique, le titre de *médecin généraliste agréé*. Ce titre permet l'accès à une nomenclature spécifique (niveau de remboursement supérieur) et est nécessaire pour obtenir le droit de pratiquer la médecine générale dans les pays de l'Union européenne.